

La liste électorale

L'avis de révision de la liste électorale

Au début du mois d'octobre, vous recevrez par la poste un avis de révision de la liste électorale. Ce document indique le nom de chacune des personnes inscrites sur la liste électorale à votre adresse

Portez attention !

- Avez-vous bien reçu votre avis de révision dans votre boîte aux lettres ?
- Vos nom et prénom apparaissent-ils sur l'avis de révision ?
- Vos nom et prénom sont-ils correctement orthographiés ?
- Les noms des personnes apparaissant sur l'avis correspondent-ils aux personnes domiciliées à votre adresse ?

Si vous avez répondu non à l'une des questions énumérées ci-haut et que vous souhaitez voter le 2 novembre 2025, vous devez présenter une demande d'inscription, de correction ou de radiation devant la Commission de révision de la liste électorale.

La Commission de révision

La Commission de révision de la liste électorale siégera au bureau de la présidente d'élection aux dates et aux heures suivantes :

- Mardi 14 octobre 2025, de 9 h à midi
- Vendredi 17 octobre 2025, de 16 h à 20 h

Pour appuyer votre demande, vous devez présenter deux pièces d'identité :

- L'une mentionnant votre nom et votre date de naissance
(ex. : acte de naissance, carte d'assurance-maladie, passeport, etc.)
- L'autre indiquant votre nom et adresse
(ex. : permis de conduire, carte étudiante, facture d'électricité ou de téléphone, etc.)

Votre conjoint(e), un parent ou une personne qui habite avec vous peut se présenter à la Commission de révision à votre place en ayant en main les documents qui vous permettent de vous identifier.

Exercer son droit de vote

Qui peut voter ?

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes le jour de l'élection :

- être inscrit sur la liste électorale;
- avoir 18 ans ou plus;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- ne pas avoir perdu vos droits électoraux;
- avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et habiter au Québec depuis au moins 6 mois **OU** être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.

Quand voter ?

Après la fin de la période de mises en candidatures qui se terminera le vendredi 3 octobre, s'il y a plus d'un candidat en lice au poste de maire ou un ou plusieurs postes de conseiller municipal, une élection se déroulera le **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**.

Un vote par anticipation aura également lieu le **dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**.

Où voter ?

Les bureaux de vote seront situés à l'école Cyrille-Brassard (4565, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover, Québec, J1Z 1^È4)

Quoi apporter ?

Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devrez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance-maladie du Québec
- permis de conduire du Québec
- passeport canadien
- certificat de statut d'Indien
- certificat d'identité des Forces canadiennes

Calendrier électoral 2025

2 septembre au 3 octobre 2025	Période d'informations sur le site Internet et bureau de la présidente
19 septembre au 3 octobre 2025	Période de réception des déclarations de candidature
28 septembre 2025	Dernier jour pour la réception des demandes d'inscription et de procuration des électeurs non domiciliés
3 octobre 2025 à 16 h 30	Dernier jour pour la réception des déclarations de candidature <i>Vendredi 3 octobre, le bureau municipal sera ouvert exceptionnellement de 9 h à 16 h 30.</i>
14 octobre 2025, de 9 h à midi	Commission de révision
17 octobre 2025, de 16 h à 20 h	Commission de révision
26 octobre 2025	Vote par anticipation de 12 h à 20 h à l'école Cyrille-Brassard
2 novembre 2025	Jour du scrutin de 10 h à 20 h à l'école Cyrille-Brassard

Travailler aux élections

Plusieurs postes sont encore à pourvoir en vue des élections municipales 2025. Vous devez être disponible lors du vote par anticipation, prévu le dimanche 26 octobre 2025 ainsi que pour le jour du scrutin qui se tiendra le dimanche 2 novembre 2025.

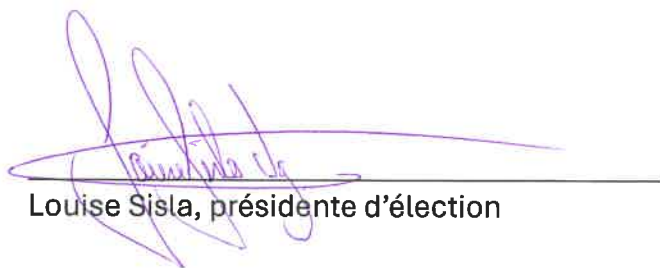
Postes disponibles :

- Scrutateur et secrétaire de bureau de vote

Toute personne qui souhaite participer à la vie démocratique de la municipalité en occupant l'une ou l'autre des fonctions énumérées ci-haut est invitée à contacter la présidente d'élection au 819 397-4226, poste 201.

Veuillez noter que chaque membre du personnel électoral devra assister à un avant-midi de formation obligatoire le samedi 11 octobre 2025, de 9 h à 11 h.

SAINT-CYRILLE-DE WENDOVER, ce 30 septembre 2025



Louise Sisle, présidente d'élection